

# appelinfo



L'APPEL vous présente  
ses meilleurs vœux  
pour 2022!

## | Dans ce numéro

- 3 Edito
- 4 Liberté pédagogique
- 5 Les équilibres du pacte ...
- 6 TPNL et ONEM
- 7 TDA – TDAH
- 11 Circulaires
- 14 Courrier au Ministre-Président
- 15 Lettre ouverte aux Ministres de la FWB et au CA de l'ARES
- 19 À qui la faute ?
- 20 Devenez permanent syndical
- 21 Formulaire d'affiliation
- 23 Nous vous répondons

# Appel à candidature(s)

Le Ministère francophone de l'Éducation procède à une vaste campagne de recrutement d'enseignants pour les écoles de l'enseignement obligatoire ... et cela afin de faire face à la pénurie galopante qui les guette depuis plusieurs années. Jusqu'à présent, cette campagne n'a guère eu de succès. On se demande bien pourquoi (diront les naïfs). Aujourd'hui, on met les bouchées doubles, les profils de fonctions et les arguments persuasifs sont particulièrement éloquentes.

Vous qui vous engagez à pratiquer ce noble métier (le plus beau du monde paraît-il!), vous devez savoir que :

- dès septembre 2022, les études en HE (sections pédagogiques) passeront de 3 à 4 ans à l'issue desquels nul ne pourra dire ce que sera la rémunération; aucune indication non plus quant au contenu de cette 4ème année. Si, comme on peut le craindre, il s'agira d'une année de « stage », quel sera le statut de ces « étudiants-apprentis enseignants-bouche trous » ? Seront-ils rémunérés ? Quelle sera leur responsabilité (pédagogique, civile) ?
- dès septembre 2022, l'évaluation, telle que citée dans l'avis n° 3 du Pacte, deviendra effective ... avec toutes les dérives procédurières que l'on peut entrevoir. Ce qui n'est pas connu, ce sont les qualités et compétences des évaluateurs, formés à la va-vite par les réseaux. Ce rôle était joué, auparavant, par les inspecteurs. Ils n'ont pas démerité, loin s'en faut, mais on n'en veut plus : allez savoir pourquoi ! Aux dernières nouvelles, les évaluations des membres du personnel seraient menées par le directeur ou son ... délégué ! (vous avez dit « copinage » ?).  
Le fait que 2 évaluations négatives conduiront à un licenciement, on peut légitimement s'inquiéter que ces évaluations ne dégènèrent en évaluations disciplinaires. (Même les avis rendus par les chambres de recours, dans ces cas-là, ne seront pas contraignants).

- Il ne sera plus nécessaire, pour enseigner, de disposer d'un titre requis. L'autonomie des directeurs, en plus de la loi impérieuse de la pénurie, sera telle que l'on pourra, in fine, engager à peu près n'importe qui pour faire à peu près n'importe quoi ! Finies les règles de priorité, les protections que donnaient les titres et le statut de 1993 ! Celui-ci aura sans doute disparu d'ici peu puisque les règles d'engagement seront ce qu'en feront les directeurs et PO.
- Vos débuts dans la carrière sont aléatoires, les fins de carrière incertaines (Modalités ? Régime ? Année de pension ?). Si vous vous engagez, vous ne savez absolument pas où vous mettez les pieds ou plutôt vous le savez très bien : l'horizon est bouché.

Tout le monde souligne que ce métier est ultra important (même les politiques le disent !) ; mais personne n'ose s'aventurer à certifier que les enseignants formés en 4 ans seront mieux aptes à affronter toutes les réformes générées par le Pacte.

Nous, on demande à voir. Nous n'avons pas cessé de tirer toutes les sonnettes d'alarme : on en a fait du bruit, mais c'est à croire qu'ils sont tous devenus sourds. Depuis le temps que nous suivons l'évolution des lois, règlements, réformes qui façonnent l'École, nous ne savons pas s'il y aura encore suffisamment d'enseignants de métier ou tout simplement s'il y aura encore des naïfs pour le faire. Alors, futurs collègues ou vétérans, courage ! Quelle que soit votre position, vous serez mangés. A moins que deux évaluations négatives ne vous poussent « gentiment » dehors ...

Mon sentiment aujourd'hui ? L'écoeurement et pourtant j'ai adoré mon métier !

[Jacques Morisot, président]



# De la liberté ...



« La liberté pédagogique n'est pas un privilège, ni une facilité, c'est au contraire une grande exigence, on doit savoir s'adapter en permanence à la diversité des élèves. »

[Florie Cristofoli-Coulon]

« L'acte d'enseigner c'est une rencontre humaine, il faut une marge de manoeuvre importante dans la classe. »

[Nathalie Mons]

« Il faut éclairer l'acte pédagogique, mais éclairer ne veut pas dire dicter. »

[Philippe Meirieu]

« La grande tendance sur les 30 dernières années c'est de corseter cette liberté pédagogique dans les pays dans lesquels il y avait historiquement une grande liberté. »

[Nathalie Mons]

# | Les équilibres du Pacte ...

Quelle fois n'a-t-on entendu Frédéric Delcor, le secrétaire général de la FWB et pilote du Pacte, nous rétorquer, lors de négociations difficiles : « On ne peut pas toucher à ça sinon on remet en question tous les équilibres du pacte de l'AVIS n° 3 » ou encore « On a déjà fait bouger les lignes mais cette fois, on ne peut plus aller au-delà ».

De telles remarques nous irritent au plus haut point. L'APPEL n'a pas signé de blanc-seing.

Pour rappel, lorsque nous avons marqué notre accord avec l'avis n° 3, c'était dans l'optique de participer aux divers chantiers qui ne manqueraient pas de changer en profondeur le métier d'enseignant puisqu'on le sait, « les absents ont toujours tort ... » Etais-ce à dire qu'on allait opiner à chaque étape du chantier au motif qu'on n'avait pas refusé d'y participer ? C'eût été un fameux raccourci !

Vous le savez, parmi les grands projets dans les cartons, il y a l'évaluation des enseignants (et des directions). Et là, les pilotes du pacte risquent bien de franchir la ligne rouge ! Si l'APPEL admet le principe d'une évaluation, elle n'acceptera pas qu'elle entraîne un détricotage du Statut du 1er février

1993, en touchant à la sécurité d'emploi. Sous prétexte d'évaluation de la manière de remplir sa fonction, d'aucuns régleront leurs comptes. On imagine des super-évaluateurs, compétents dans toutes les disciplines après une formation de courte durée (forcément puisque l'idée est d'appliquer le système dès 2022 !). Ces évaluateurs seraient désignés par la direction. On imagine déjà les critères divers et variés qui présideront aux choix effectués ...

Une grave pénurie sévit dans l'enseignement. Chaque jour, nous sommes interpellés par des membres du personnel épuisés, vidés voire harcelés. Chaque jour, affluent des demandes relatives à la prise de DPPR, aux interruptions de carrière, aux congés pour prestations réduites, aux pensions, aux mi-temps médicaux ou thérapeutiques. La mal-être est palpable et gagne du terrain, personne ne peut le nier. Et c'est dans ce contexte qu'on imagine la mise en œuvre d'un système d'évaluation-maison qui entraînera stress, clivages et procédures de tous ordres.

Que ce soit clair -et il faut le répéter- l'APPEL ne s'oppose pas à l'évaluation des personnels. En fait, elle existe déjà ! Un enseignant débutant reçoit la visite de son directeur durant la première année,

c'est-à-dire avant qu'il n'acquière une priorité à l'engagement. Des visites d'inspection permettaient d'objectiver la situation de collègues plus anciens. Fallait-il vraiment balayer tout cela au « profit » de la mise en route d'un mode de fonctionnement qui rappelle les pratiques du secteur marchand ?

Après avoir renoncé à une réforme ambitieuse de la formation initiale en renvoyant la patate budgétaire à la prochaine législature, le Gouvernement fait le forcing dans des domaines qui impactent en profondeur l'exercice du métier. Nous traversons une crise sanitaire sans précédent, pénible à vivre pour tous et dès septembre, entreront en application toutes ces mesures qui, de plus, ne répondent pas précisément à la grave pénurie que nous connaissons. La Pacte, coûte que coûte ? Ne perdons pas de vue le prix humain, la casse sociale et la mise à mal de l'autonomie pédagogique que tout ceci risque d'entraîner. Il est moins une ! |

[Marc Mansis, Secrétaire général]

# | TPNL et ONEM ...



**P**our compléter l'horaire d'un enseignant, certaines directions proposent des périodes de cours pour lesquelles l'enseignant a le titre de pénurie non listé (TPNL). L'enseignant, est-il dans l'obligation d'accepter ces heures ? Quelles sont les conséquences liées à l'ONEM s'il refuse ces périodes ?

L'enseignant qui estime qu'il n'a pas les compétences pédagogiques pour dispenser ces périodes de cours peut décliner la proposition de sa direction sans être pour autant déclaré

comme ayant refusé un temps plein via la déclaration de scénario 3 de l'ONEM. Nous voulons porter votre attention sur le fait que le motif pédagogique est le seul valable et reconnu dans cette situation par l'Administration. **L'enseignant conservera donc les mêmes droits qu'un travailleur à temps plein.**

Si un enseignant pour des raisons d'organisation personnelle ne souhaite pas accepter ces périodes, il sera déclaré par l'école comme ayant refusé un temps plein via la déclaration de scénario 3 de l'ONEM.

Cette déclaration de « refus d'un temps plein » implique que l'enseignant n'a pas le droit d'obtenir ou de conserver les mêmes droits qu'un travailleur à temps plein en ce qui concerne l'assurance-chômage ou encore de bénéficier de l'allocation de garantie de revenus. |

[Elisabete Pessoa]

# Les Pôles territoriaux

## Pour rappel

Septante pôles devraient au maximum être créés en Fédération Wallonie-Bruxelles d'ici la rentrée 2022.

Il s'agit d'équipes pluridisciplinaire au service des écoles.

Ces pôles seront composés de logopèdes, kinésithérapeutes, enseignants, éducateurs, ergothérapeutes, assistant(e) social(e), infirmier(e), psychologue, puériculteur(trice).

Un pôle territorial est une structure organisée par le pouvoir organisateur d'une école spécialisée (école siège) qui pourra collaborer avec d'autres écoles spécialisées.

Les écoles de l'enseignement ordinaire (fondamental et secondaire) devront conclure une convention avec le pôle territorial localisé dans leur zone. Ces écoles pourront alors bénéficier d'un encadrement pour les élèves à besoins spécifiques inscrits dans l'établissement scolaire.

Le but poursuivi par ces pôles est de mieux accompagner les élèves à besoins spécifiques.

## PRÉOCCUPATION DE L'APPEL

Le personnel des écoles ordinaires n'est pas formé à l'encadrement des élèves à besoins spécifiques, c'est pourquoi l'Appel a décidé, avec la collaboration de la Commission scolaire Riverside à Saint-Hubert, Québec, d'éditer dans l'APPEL-Info des fiches outils (trouble du langage/dysphasie, trouble du spectre de l'autisme, dyslexie, ...) afin de pouvoir appréhender les différents troubles de l'apprentissage.

**Première fiche « TDA et TDAH ».**

D'autres fiches seront publiées dans les prochains numéros de l'APPEL-Info.



TDA et TDAH	
Caractéristiques qui peuvent être observées chez l'élève	Stratégies et adaptations
<p><b>Difficulté à maintenir son attention et sa concentration pendant une longue période de temps</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'endurance avec le temps – augmenter de façon graduelle la capacité de rester concentré sur une tâche</li> <li>• Morceler la tâche, les travaux et les leçons</li> <li>• Présenter 1 question ou 1 section à la fois (en utilisant un dossier découper en plusieurs parties)</li> <li>• Créer des opportunités de manipulations, d'écoute active et participative</li> <li>• Préparer des activités stimulantes selon les intérêts des élèves</li> <li>• Partir des connaissances antérieures des élèves pour construire des situations d'apprentissage</li> <li>• Construire des situations d'apprentissage structurées et séquentielles</li> <li>• S'assurer d'avoir l'attention des élèves avant d'engager une discussion ou d'entamer une leçon</li> <li>• Utiliser des supports visuels et tactiles pour supporter les consignes verbales</li> <li>• Permettre à l'élève de travailler dans un endroit calme qui peut être aménagé dans la classe (avec moins de distractions)</li> <li>• Permettre l'utilisation des panneaux d'intimité</li> <li>• Utiliser les bandes de surlignage pour favoriser une meilleure concentration</li> <li>• Fournir un environnement structuré et organisé (du matériel et des routines)</li> <li>• S'assurer que les affiches en classe aient un but pédagogique et qu'elles soient utiles aux élèves (éviter de surcharger les murs, considérer les panneaux d'intimité pour inclure les outils de support)</li> <li>• Utiliser un Time Timer pour que la notion de temps soit visuelle pour les élèves</li> </ul>
<p><b>Oublis fréquents des travaux à faire et des dates de remise</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des horaires visuels avec échéanciers et donner des rappels fréquents</li> <li>• S'assurer de l'utilisation de l'agenda et des horaires visuels</li> <li>• Utiliser un calendrier mensuel et y inclure les dates de remise des travaux</li> <li>• Encourager l'utilisation des outils informatiques à la maison (alarmes, messages vocaux, courriels etc.)</li> <li>• Communiquer avec les parents pour les informer des dates de remise de travaux</li> <li>• Afficher les dates de remise et ce toujours au un même endroit dans la classe</li> <li>• Segmenter les dates de remise en plusieurs parties pour permettre une rétroaction à chaque étape du projet</li> <li>• Créer une page Web contenant les informations importantes pour les travaux à remettre</li> <li>• Fournir du temps supplémentaire si nécessaire</li> </ul>
<p><b>Manque de motivation pour les travaux scolaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la mesure du possible, partir des intérêts de l'élève pour créer des projets et des leçons</li> <li>• Construire sur les forces de l'élève et lui permettre de démontrer sa compréhension à travers différentes façons (intelligences multiples)</li> <li>• Utiliser le renforcement positif pour encourager et motiver l'élève</li> <li>• S'assurer que les demandes d'écriture soient exigées dans un but pédagogique</li> <li>• Éviter de demander à l'élève de faire plusieurs copies d'un même travail (éviter la répétition)</li> <li>• Permettre l'utilisation de l'ordinateur pour réduire la répétition de l'écriture</li> <li>• Fournir une liste d'étapes à suivre incluant des privilèges lorsque certaines étapes sont complétées</li> </ul>



<p><b>Impulsivité : démontre des comportements qui dérangent</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des attentes claires</li> <li>• Établir des structures et des routines</li> <li>• Établir des règles (<math>\leq 6</math>) et s'assurer que les conséquences soient claires et constantes</li> <li>• Lorsque l'enseignant remarque les premiers signes de comportements dérangeants, permettre à l'élève de prendre une pause en se retirant de l'environnement actuel (prévenir les comportements dérangeants)</li> <li>• Planifier des tâches engageantes et stimulantes pour l'élève avec un niveau de défi approprié</li> <li>• Envoyer l'élève au local oasis (local déterminé par l'école pour le retour au calme)</li> <li>• Prévoir un coin calme dans la classe pour que l'élève puisse se retirer au besoin</li> <li>• Ignorer les comportements non intentionnels (bruits, matériel qui tombe par terre, etc.)</li> <li>• Établir un signe non-verbal pour adresser discrètement un comportement indésirable</li> <li>• Reconnaître rapidement les bons comportements et fournir une rétroaction positive</li> </ul>
<p><b>Difficulté d'organisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Asseoir l'élève à côté d'un « élève modèle » qui peut l'aider à s'organiser</li> <li>• Répéter les instructions et fournir des informations supplémentaires</li> <li>• Désigner une couleur à certaines matières</li> <li>• Utiliser des séparateurs pour organiser les différents cartables</li> <li>• S'assurer de faire des trous dans les feuilles avant de les distribuer</li> <li>• Avoir une réserve de matériel supplémentaire dans la classe</li> <li>• Fournir une deuxième trousse de matériel pour la maison (manuels) dans la mesure du possible</li> <li>• Afficher des listes de vérification en classe (matériel nécessaire et étapes à suivre)</li> <li>• Promouvoir et enseigner l'utilisation des logiciels d'organisation (office 365)</li> <li>• Fournir des exemples de travaux antérieurs qui pourraient servir de modèles</li> <li>• Encourager l'utilisation d'un étui à crayons transparent afin de leur permettre de voir plus facilement le contenu</li> </ul>
<p><b>Difficulté à retenir l'information</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir les notes de cours pour permettre à l'élève de se concentrer sur les explications verbales</li> <li>• Utiliser le papier carbone- assigner une personne pour prendre des notes</li> <li>• Fournir un plan pour prendre des notes</li> <li>• Enseigner les stratégies de mémorisation – des moyens mnémotechniques</li> <li>• Utiliser les chansons, les mélodies et les rythmes pour aider à mémoriser des informations</li> <li>• Vérifier la compréhension (demander discrètement de répéter les consignes)</li> <li>• Fournir un aide-mémoire pour supporter les apprentissages</li> </ul>



## Difficultés d'apprentissage spécifique aux élèves avec un TDAH

Caractéristiques qui peuvent être observées chez l'élève	Stratégies et adaptations
<p>Caractéristiques qui peuvent être observées chez l'élève</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les demandes d'écriture soient exigées dans un but pédagogique</li> <li>• Éviter de demander à l'élève de faire plusieurs copies d'un même travail (éviter la répétition)</li> <li>• Concentrer nos attentes sur la qualité plutôt que la quantité</li> <li>• Lorsque possible, autoriser l'utilisation de l'ordinateur pour compléter une tâche d'écriture</li> <li>• Fournir une liste de vérification pour les tâches d'écriture</li> <li>• Fournir des plans et des modèles pour la prise des notes</li> <li>• Fournir un organisateur graphique pour aider à organiser les idées</li> <li>• Construire sur les forces de l'élève et lui permettre de démontrer sa compréhension à travers différentes façons (intelligences multiples)</li> <li>• Utilisation de logiciels d'aide à l'écriture (Word etc.)</li> </ul>
<p>Mauvaise compréhension à la lecture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir, modéliser et enseigner des stratégies concrètes pour assimiler les nouvelles informations: Stratégie pour améliorer la compréhension en 3 étapes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étape 1 : Lire le paragraphe</li> <li>• Étape 2 : Se questionner (Quelle est l'idée principale du paragraphe ? Quelles sont les informations retenues ?)</li> <li>• Étape 3 : Reformuler l'idée principale et les informations retenues dans tes propres mots.</li> </ul> </li> <li>• « SQ3R Method » :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S</b>urvey : Observer le texte (images, titres, sous-titres, graphiques, tableaux etc.)</li> <li>• <b>Q</b>uestion : Transformer les titres et sous-titres en questions</li> <li>• <b>R</b>ead : Lire le texte</li> <li>• <b>R</b>ecite : Après chaque paragraphe, reformuler les informations retenues dans tes propres mots</li> <li>• <b>R</b>evue : Relire pour valider ta compréhension</li> </ul> </li> <li>• Lorsque possible, demander à l'élève de lire en avance les textes de classe (ceci peut être fait à la maison)</li> <li>• Expliquer le nouveau vocabulaire et vérifier la compréhension</li> <li>• Encourager la relecture pour s'assurer de la compréhension</li> <li>• Donner la possibilité à l'élève de discuter du texte avec ses pairs</li> <li>• Encourager l'élève à utiliser ses outils (surligneurs, organisateurs graphiques, bandes de surlignage, post-its)</li> <li>• Fournir à l'élève une intention de lecture et lui donner les questions à l'avance</li> <li>• Encourager l'élève à illustrer sa compréhension</li> <li>• Utiliser les logiciels digitaux (Natural Reader, Word Q)</li> </ul>
<p>En résumé</p>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Segmenter les tâches (une question à la fois, listes, étapes progressives, etc.).</li> <li>2. Incorporer du mouvement dans votre enseignement (expliquer moins longtemps, apprentissage pratique, pauses, manipulation, etc.).</li> <li>3. Utiliser des éléments visuels pour renforcer le message verbal – court et concis (plans, horaires, listes, etc.).</li> <li>4. Diminuer les demandes d'écriture (plans pour la prise de notes, fournir les notes de cours, utiliser l'ordinateur, etc.).</li> <li>5. Donner des notes de cours/aide-mémoire pour aider à l'acquisition des notions.</li> </ol>	

Source : Commission scolaire Riverside à Saint- Hubert, Québec. Documents de conseillères pédagogiques en adaptation scolaire.

# Coin « Circulaires » ... pour l'Enseignement Libre Subventionné

## Circulaire 8220 (émise le 20.08.21)

Covid-19: Dispositif exceptionnel de soutien pédagogique, éducatif et psycho-social ciblé et renforcé pour l'année scolaire 2021 – 2022.

## Circulaire 8244 (02.09.21)

Rappel: appels à projets dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes.

## Circulaire 8246 (03.09.21)

Addendum à la circulaire 8160: Liste des formations organisées par les organismes de formations des pouvoirs organisateurs relatives aux dispositifs DASPA-FLA pour l'année scolaire 2021 – 2022.

## Circulaire 8250 (03.09.21)

Organisation des évaluations externes non certificatives en lecture en 2021 – 2022 dans l'enseignement secondaire.

## Circulaire 8251 (émise le 08.09.21)

Covid-19 – Procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 en collectivités d'enfants: Écoles.

## Circulaire 8252 (08.09.21)

Conditions d'octroi d'allocations d'études – Enseignement secondaire.

## Circulaire 8254 (10.09.21)

Dates de passation des épreuves externes certificatives pour l'année

scolaire 2021 – 2022 et compétences évaluées dans le cadre des évaluations externes certificatives liées à l'octroi du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) pour les années scolaires 2021 – 2022 et 2022 – 2023.

## Circulaire 8257 (émise le 13.09.21)

Vade-mecum des congés, des disponibilités, et des absences pour le personnel enseignant subsidié de l'enseignement subventionné.

## Circulaire 8259 (15.09.21)

Classes Résidentielles d'Immersion Artistique.

## Circulaire 8260 (15.09.21)

Sams #04 – Le Cœur de l'Industrie liégeoise – le 14.10.21.

## Circulaire 8261 (émise le 16.09.21)

Recrutement d'un(e) Chargé(e) de Mission-Examineur(trice) en mathématiques (H/F/X) à la Direction des Jurys de l'Enseignement secondaire (DGEO 141).

## Circulaire 8265 (20.09.21)

Happi fête son premier anniversaire: des nouveautés vous attendent.

## Circulaire 8266 (20.09.21)

Les écoles associées de l'UNESCO.

## Circulaire 8268 (émise le 20.09.21)

Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et des réaffectations dans l'enseignement secondaire de plein exercice et secondaire de promotion sociale libre subventionné – Déclaration des emplois vacants (SEC LIBRE).

## Circulaire 8274 (22.09.21)

Recrutement d'un formateur interne (H/F/X) dans le domaine du pilotage du système scolaire et des organisations scolaires.

## Circulaire 8275 (22.09.21)

Recrutement d'un formateur interne (H/F/X) avec une expérience dans l'enseignement spécialisé (à mi-temps).

## Circulaire 8278 (émise le 23.09.21)

Visa du chef de culte et titres exigés pour les fonctions de maîtres et professeurs de religion à partir du 1er septembre 2016 dans l'enseignement subventionné.

## Circulaire 8279 (23.09.21)

Examens du Jury délivrant le Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) – Session 2021 – 2022.

## Circulaire 8282 (24.09.21)

Recrutement d'un Chargé de mission (H/F/X) – responsable des applications informatiques spécifiques à l'organisation des établissements de l'enseignement secondaire ordinaire – DGEO 138.

## Circulaire 8285 (émise le 28.09.21)

Modifications relatives aux options de base groupées « puériculture » et « aspirant/aspirante en nursing » et « puériculteur/puéricultrice ».

## Circulaire 8287 (29.09.21)

Recrutement d'un Chargé de Mission (H/F/X) responsable de l'équipe de déploiement des applications informatiques spécifiques aux établissements scolaires à la Direction

générale de l'Enseignement obligatoire (DGEO 132).

**Circulaire 8288** (émise le 29.09.21)

Formations à destination des enseignants débutants et référents.

**Circulaire 8291** (émise le 01.10.21)

Bâtiments scolaires: procédure d'octroi de financements et subventions exceptionnels dans le cadre du plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et de résilience (PRR) européen.

**Circulaire 8292** (30.09.21 Erratum)

Formations à destination des enseignants débutants et référents.

**Circulaire 8293** (Covid-19)

Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire – Enseignement fondamental – Enseignement secondaire – ESAHR.

**Circulaire 8295** (émise le 04.10.21)

Appels à projets 2021 – 2022 en matière de Gestes qui sauvent et Démocratie / Citoyenneté à destination des établissements scolaires – modification de la date butoir pour «Gestes qui sauvent» uniquement: 15 octobre 2021.

**Circulaire 8298** (émise le 04.10.21)

Enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé – Déclaration 2021 – 2022 des périodes supplémentaires en application du décret du 19 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement secondaire et portant diverses adaptations dans l'enseignement fondamental.

**Circulaire 8299** (émise le 06.10.21)

Salon SETT 2022: l'événement du numérique pour l'enseignement.

**Circulaire 8299** (émise le 06.10.21)

Salon SETT 2022: l'événement du numérique pour l'enseignement.

**Erratum** (29.11.21)

Modification de l'heure d'ouverture du salon SETT 2022.

**Circulaire 8300** (émise le 07.10.21)

Concours «Wallangues' Action» édition 2021.

**Circulaire 8302** (émise le 07.10.21)

Covid-19 – Procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 en collectivités d'enfants: Écoles.

**Circulaire 8303** (émise le 07.10.21)

Concours UNIA – #DonneMoiMinute 2021.

**Circulaire 8304** (émise le 08.10.21)

Recrutement d'un(e) Chargé(e) de Mission-Examineur(trice) en mathématiques (H/F/X) à la Direction des Jurys de l'Enseignement secondaire (DGEO 141).

**Circulaire 8305** (émise le 08.10.21)

Titres et dérogations concernant les fonctions exercées en immersion linguistique.

**Circulaire 8307** (émise le 08.10.21)

Extension de l'expérience utile «métier» par de l'expérience utile «enseignement».

**Circulaire 8309** (émise le 11.10.21)

Prix terre d'avenir 2021 – 2022 organisé par la Fondation Reine Paola en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout.

**Circulaire 8310** (11.10.21)

Recrutement d'un (e) chargé (e) de mission pour le Service général du Numérique éducatif.

**Circulaire 8312** (émise le 13.10.21)

Recrutement d'un Chargé de mission (H/F/X) – responsable des applications informatiques spécifiques à l'organisation des établissements de l'enseignement secondaire ordinaire – DGEO 138.

**Circulaire 8313** (14.10.21)

Journée internationale contre la violence et le harcèlement en milieu

scolaire, y compris le cyber-harcèlement organisée par l'UNESCO.

**Circulaire 8315** (émise le 15.10.21)

Circulaire relative à l'appel à projets pour l'acquisition de matériel dans le cadre de la Stratégie numérique de l'Enseignement de Promotion sociale (Plan de relance européen).

**Erratum: 15.10.21**

Une erreur s'est produite au niveau des destinataires. Ladite circulaire n'est d'application QUE pour promotion sociale.

**28.10.2021**

modification d'un lien à la page 6.

**Circulaire 8319** (émise le 18.10.21)

Appel à candidature pour le poste de gestionnaire de projets européens chargé de mission pour le Centre de Coordination et de Gestion des programmes européens.

**Circulaire 8321** (émise le 18.10.21)

Covid-19 – aération et ventilation des locaux scolaires – formulaire.

**Circulaire 8322** (20.10.21)

Recrutement d'un Chargé de Mission (H/F/X) responsable de l'équipe de déploiement des applications informatiques spécifiques aux établissements scolaires à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire (DGEO 132).

**Circulaire 8324** (21.10.21)

Erasmus+ pour les écoles.

**Circulaire 8325** (émise le 22.10.21)

Education à la citoyenneté mondiale (ECM): Formations et journée d'inspiration.

**Circulaire 8328** (25.10.21)

Covid-19 – application du Covid Safe Ticket pour le secteur de l'enseignement en Région bruxelloise et en Région wallonne.

**Circulaire 8332** (émise le 27.10.21)

Appel aux candidats pour la fonction de Chargé(e) de mission

au sein du Service de l'Enseignement spécialisé – Direction Générale du Pilotage et des Affaires Pédagogiques.

**Circulaire 8334** (émise le 27.10.21)  
Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire après le congé d'automne (Toussaint) – Enseignement secondaire.

**Circulaire 8335** (émise le 27.10.21)  
Appel à candidature pour le poste de gestionnaire administratif et financier chargé de mission pour le Centre de Coordination et de Gestion des programmes européens.

**Circulaire 8337** (émise le 28.10.21)  
Formation sur l'histoire de la colonisation belge au Congo proposée par Dob et le CAF « La colonisation belge au Congo, une histoire vécue et mise en scène ».

**Circulaire 8338** (émise le 28.10.21)  
Olympiades européennes de statistiques.

**Circulaire 8341** (émise le 29.10.21)  
Directives applicables en matière de vérification dans l'enseignement secondaire ordinaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

**Circulaire 8342** (29.10.21)  
Chargés de mission à la Direction des Politiques éducatives (H/F/X) – « Coordination/accompagnement/diffusion des projets innovants et des recherches en éducation ».

**Circulaire 8344** (émise le 09.11.21)  
Recrutement d'un (e) chargé (e) de mission pour le Service général du Numérique éducatif.

**Circulaire 8345** (émise le 09.11.21)  
Actualisation des titres de capacités relatifs aux fonctions de philosophie et citoyenneté.

**Circulaire 8348** (émise le 16.11.21)  
Covid-19 – Procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 en collectivités d'enfants : Écoles  
Abroge et remplace la circulaire 8302 – Covid-19 – procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 en collectivités d'enfants : Ecoles.

**Circulaire 8349** (émise le 19.11.21)  
Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire après le Comité de concertation (CODECO) du 17 novembre 2021 – Enseignement fondamental.

**Circulaire 8350** (émise le 19.11.21)  
Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire après le Comité de concertation (CODECO) du 17 novembre 2021 – Enseignement secondaire.

**Circulaire 8355** (émise le 23.11.21)  
Suspension des cours dans l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit le vendredi 24 décembre 2021 après-midi.

**Circulaire 8357** (émise le 25.11.21)  
Associations de parents d'élèves et organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire : articles 1.5.3-11 à 1.5.3-15 et 1.6.6-1 à 1.6.6-4.

**Circulaire 8359** (émise le 26.11.21)  
Recrutement d'un-e chargé-e de mission à la Direction générale des Personnels de l'Enseignement – Service général des Affaires transversales – Direction des Titres et Fonctions et de la Gestion des Emplois.

**Circulaire 8360** (26.11.21 Covid-19)  
Stratégie de mise à disposition de détecteurs de CO<sub>2</sub> dans

l'Enseignement obligatoire et dans l'ESAHR.

**Circulaire 8363** (émise le 27.11.21)  
Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire après le Comité de concertation (CODECO) du 26 novembre 2021 – Enseignement secondaire.

**Circulaire 8365** (émise le 29.11.21)  
Modalités d'envoi sous forme informatique des données relatives à la délivrance des certificats d'enseignement secondaire supérieur, des certificats de qualification et d'études ainsi que des attestations de compétences complémentaires dans l'enseignement ordinaire de plein exercice et en alternance.

**Circulaire 8366** (émise le 29.11.21)  
Mise en œuvre du volet 2 du plan d'équipement numérique – Application ONEL.

**Circulaire 8367** (01.12.21)  
Covid-19 – Procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 dans les écoles – modification temporaire de l'Emergency Brake. |

[Naéma Guermatche,  
Secrétaire communautaire]





Au Ministre-Président du Gvt de la FWB  
Mr Pierre-Yves JEHOLET  
Place Surllet de Chokier, 15-17  
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 25 novembre 2021

Monsieur le Ministre-Président,

Nous revenons vers vous dans le cadre des négociations sectorielles qui ont officiellement débuté le 1<sup>er</sup> avril dernier. Conformément au décret du 19 mai 2004 relatif à la négociation sectorielle en Communauté française, celle-ci doit se clôturer **trois mois** après la réunion plénière. Force est de constater que, 8 mois après cette réunion et malgré notre courrier de rappel du 17 août dernier et votre réponse qui a suivi, rien n'a évolué. Cette réponse garantissait pourtant une invitation rapide.

Le silence du Gouvernement inquiète nos organisations syndicales respectives. L'objet de ce courrier est de rappeler une nouvelle fois au Gouvernement qu'il ne respecte pas les obligations décrétales. Nous pouvons comprendre que la crise sanitaire ait pu retarder le processus mais elle ne doit pas servir de prétexte pour reculer encore la clôture des négociations. Nous ne souhaitons plus attendre et nous exigeons d'aboutir rapidement à une proposition de protocole d'accord. Nous demandons donc avec insistance que la réunion à laquelle votre courrier précité faisait référence soit convoquée dans les plus brefs délais. Sans réponse rapide de votre part, nous organiserons, d'ici la fin du trimestre des arrêts de travail dans les établissements scolaires afin d'informer nos affilié.e.s. D'autres actions pourraient suivre dans la foulée.

Nous souhaitons éviter d'en arriver là.

En vous remerciant de l'attention que vous réserverez à la présente, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre-Président, nos sincères salutations.

Roland LAHAYE  
CSC-Enseignement

Joseph THONON  
CGSP-Enseignement

Emmanuel FAYT  
SEL-SETCa

Masanka TSHIMANGA  
SLFP-Enseignement

Marc MANSIS  
CGSLB-Appel

# Lettre ouverte aux Ministres de la FWB et au CA de l'ARES

## à propos de la Réforme de la Formation Initiale des Enseignants (RFIE)<sup>1</sup>

À Madame la Ministre de l'enseignement supérieur, V. Glatigny,  
 À Madame la Ministre de l'éducation, C. Désir,  
 À Monsieur le Ministre-Président, P.-Y. Jeholet,  
 À Monsieur le Ministre vice-président, F. Daerden,  
 À Madame la Ministre, B. Linard,  
 À Madame la Présidente du CA de l'ARES et de la chambre des HE et EPS, V. De Keyser,  
 À Monsieur l'administrateur général de l'ARES, L. Despy,  
 À Madame la Présidente de la chambre des universités, A. Schaus,  
 À Monsieur le Président de la chambre des ESA, L. Gross,

À l'occasion des 50 ans de la FWB, nous aurions aimé fêter avec vous ce bel anniversaire par l'approbation d'une RFIE à la mesure des enjeux qui attendent l'école de demain : une réforme en cohérence avec d'une part, l'évaluation de cette formation réalisée en 2011<sup>2</sup>, le rapport en 2016 des travaux du GT40 et le décret de 2019 qui, sur de nombreux points, remplissaient mieux une série d'objectifs réprécisés ici, et d'autre part, en cohérence surtout avec les réformes décidées dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence.

En effet, ces réformes en cours : le Tronc Commun, l'établissement des pôles territoriaux, la possibilité des aménagements raisonnables, le travail de concertation initié par les plans de pilotage, la réécriture des référentiels et des programmes scolaires, la volonté d'adapter l'école à l'élève plutôt que l'inverse, de donner la priorité aux apprentissages de tous plutôt qu'à l'évaluation sélective et de lutter contre les inégalités sociales ... transforment radicalement l'enseignement et le métier d'enseignant. L'avis n° 3 du Pacte (2017) l'a clairement déclaré : « **Une réforme de la formation initiale des enseignants est une condition indispensable à la mise en œuvre du Pacte d'excellence** ».

Une réforme indispensable donc, mais certainement pas celle qui sera bientôt présentée en 4<sup>e</sup> lecture au Gouvernement. Nous voudrions rappeler ici les éléments essentiels pour nous qui devraient constituer cette réforme.

**Un vrai master en 5 ans** comme tout master qui veut faire accéder au niveau 7 en référence au Cadre européen des certifications<sup>3</sup>. Pourquoi 5 ans, et pas 3 et demi comme dans le projet actuel, conçu quasi uniquement en fonction d'une double pénurie, pénurie d'enseignants et pénurie de moyens financiers ? Pour des raisons symboliques et pratiques.

1. Cette lettre ouverte fait suite à une carte blanche publiée le et consultable sur :

<https://www.lalibre.be/debats/opinions/2021/06/29/ne-bradez-pas-la-formation-initiale-des-enseignants-S4PRKADH7ZHDFCYR7B63IZKMJA/>

2. Evaluation qualitative, participative et prospective de la formation initiale des enseignants en FWB par le Centre d'études sociologiques des FUSL

3. Le CEC comporte huit niveaux différents permettant d'évaluer l'ensemble des enseignements et des formations dispensées.

Actuellement, la formation des institutrices<sup>4</sup> préscolaires, par exemple, est la formation considérée par l'opinion publique comme la formation en enseignement supérieur la plus facile et la plus accessible, celle qui accueille le plus de jeunes issus de l'enseignement secondaire qualifiant, celle qui bénéficie de la moindre reconnaissance sociale et qui donne donc la moindre **légitimité et autorité éducatives**.

Alors que le référentiel des compétences initiales montre bien la complexité des apprentissages à cet âge et la nécessité de pouvoir compter sur des enseignants préscolaires de très haut niveau, alors que le niveau de recrutement dans l'enseignement supérieur pour la section 1 comme pour les autres sections impacte le niveau de formation, alors que tous les experts reconnaissent l'importance de la qualité de l'enseignement pour cette tranche d'âge et que l'autorité éducative est un facteur nécessaire, et non suffisant, d'efficacité de l'enseignement, il serait très dommageable pour la réussite du Pacte de refuser de doter ces enseignants du niveau d'expertise et de la légitimité pédagogique correspondant à ce qu'on attend d'eux.

Il s'agit donc de donner un signal fort, d'affirmer qu'une formation exigeante est indispensable à un métier exigeant, que l'enseignement requiert des compétences supérieures afin d'ainsi doter les enseignants d'une professionnalité reconnue, d'une légitimité et d'une autorité pédagogiques indispensables à l'exercice du métier, quel que soit l'âge des enfants auxquels ils s'adressent. L'unicité du métier passe nécessairement par une formation équivalente, un statut et un barème identiques. Et bien sûr, ce niveau symbolique doit s'appuyer sur des contenus et des moyens de formation à la hauteur des enjeux définis par le Pacte. Pourquoi 5 ans sont-ils nécessaires ?

Parce que **la quantité et la qualité des contenus de formation** l'exigent. Il s'agit d'actualiser et d'accroître les connaissances et les compétences des étudiants, de s'appuyer sur les recherches et connaissances scientifiques disponibles, y compris et particulièrement en tenant

compte des mutations socio-économiques que le développement durable exigera, de renforcer les situations d'enseignement qui permettent de travailler en approche collaborative, de donner plus de place à l'innovation pédagogique, à l'interdisciplinarité et à la recherche, de favoriser un renversement de posture éducative, de former de véritables acteurs de changement dans le sens du Pacte !

La formation à ce nouveau métier qu'exige le Pacte devra prioritairement être centrée sur un travail de « **ruptures** ». Il ne sera plus possible de construire son projet professionnel d'enseignant à partir de son histoire d'apprenant. Ruptures donc avec les représentations que l'on a de sa propre scolarité : ne pas seulement étudier des syllabus pour l'examen mais s'impliquer subjectivement et s'engager personnellement dans un processus de (trans) formation à une pratique professionnelle. Rupture par rapport à la fonction que l'on croit être celle de l'École : dénoncer la reproduction sociale des inégalités et l'exclusion, donner la priorité aux apprentissages de tous et pratiquer l'inclusion. Rupture par rapport à l'exercice du métier : refuser l'isolement dans la classe et s'engager dans des projets collectifs d'amélioration de l'institution ... Pour cela, il est nécessaire de vivre ces ruptures en formation, ce qui exige du temps et une organisation des études qui le permettent.

L'affirmation inconditionnelle de favoriser les apprentissages pour chaque enfant quelles que soient son origine sociale et sa situation personnelle, de permettre à tout élève de bénéficier de cours adaptés à ses capacités est la nouvelle donne des écoles d'aujourd'hui. Or, cette mutation nécessite de **penser différemment l'École** : l'organisation de la scolarité, l'aménagement des classes, la finalité de l'évaluation, l'hétérogénéité de la population scolaire, la variété des méthodologies, l'éducation par et au numérique, la pratique des valeurs humanistes ... en sont quelques illustrations qui démontrent pleinement l'enjeu éducatif qui se joue maintenant.

Le texte actuel de la réforme de la formation initiale des enseignants reprend à son compte ces assertions dans

4. Accord à la majorité

l'exposé de motifs qui, malheureusement, n'est pas suivi d'effets dans la réforme elle-même. Prendre en compte la diversité des élèves et des situations exige des stages diversifiés dans toutes les années de formation ainsi qu'une formation en sciences humaines et sociales renforcée.

Mais, le plan prévu par la réforme n'octroie pas le temps académique indispensable pour transformer durablement notre École de demain fondée sur un paradigme nouveau, construit sur les bases d'une société plus juste et plus inclusive qui accueille, au sein de ses écoles, tous les élèves, selon leurs spécificités, sans discrimination, afin de les porter le plus loin possible dans leur épanouissement.

Comment atteindre tous ces objectifs sur un si court laps de temps (quatre années comprenant un long stage) avec un programme de formation surchargé ? Tous les enseignants, formateurs engagés dans cette voie de la lutte contre les inégalités sociales et de l'inclusion s'accordent avec les familles concernées que cette mutation doit s'incarner dans les contenus de la formation initiale, dans les cours prodigués aux élèves ; et cela exige une réflexivité aigüe afin de ne pas reproduire les anciens clichés, une compétence professionnelle accrue ; et donc du temps que le projet de réforme dénie, en l'état.

À ce constat, il importe de relever que les établissements d'enseignement supérieur doivent intégrer en leur sein, au quotidien, tous ces concepts d'altérité, élaborés sur l'écoute de l'autre et luttant contre l'échec. En effet, comment former des enseignants à des approches pédagogiques diversifiées et à la coopération si elles ne sont pas **pratiquées durant la formation initiale** ? Comment lutter contre la culture de l'échec si le système qui forme les professionnels de l'École ancre ses fondements sur l'individualisation, la discrimination, la sélection, etc. ?

Se former à faire apprendre est l'œuvre de toute une vie qui s'alimente au gré des lectures scientifiques, des rencontres, des partages d'expériences professionnelles, d'expérimentations, etc. : cette tâche au long cours doit commencer dès le début de la formation initiale ; et cela demande du temps sous peine de déclarations vides qui

renforceront le sentiment d'impuissance du monde de l'enseignement face aux nombreux défis sociétaux, ce qui serait un comble pour une réforme visant à revaloriser le métier.

Il en est de même pour la formation à la dimension collective du métier. Comment devenir un **acteur social**, un acteur de changement de l'école si cette dimension n'a pas elle-même été présente dans la formation ? On n'apprend pas l'action collective grâce à un cours magistral sur la dynamique des groupes. Cette formation à et par l'action collective doit faire partie de la formation. Les étudiants doivent pouvoir participer à l'élaboration et à la réalisation de projets collectifs au sein de – et « sur » – leur institut de formation. Et cela demande aussi du temps.

Tous les points qui précèdent doivent s'appuyer sur une pratique réflexive qui, d'une part **articule expérimentations et théorisations**, et d'autre part, mobilisation intégrée des différents savoirs utiles à la pratique. Tous les stages doivent être **accompagnés et répartis** équitablement sur toute la formation. La pratique réflexive suppose de d'abord pouvoir expérimenter et ensuite de pouvoir penser et théoriser cette expérimentation. Ce travail d'analyse de la pratique doit articuler à différents moments différentes expertises et amener à collaborer étudiants en formation, maîtres de stage, maîtres de formation pratique, didacticiens, pédagogues et sociologues. Ce stage massé en 4e année dans une seule institution et sans accompagnement est une aberration. Non seulement, il ne contribuera pas à la formation des étudiants mais il est une mauvaise réponse à la pénurie et à la nécessité de repenser l'insertion professionnelle.

La formation est une chose et **l'insertion professionnelle** en est une autre. La difficulté de l'insertion professionnelle actuellement n'est pas l'effet d'une mauvaise préparation par la formation à la réalité du métier, mais bien l'effet de la qualité de l'accueil et des conditions de travail en début de carrière. Un décret RFIE n'a pas vocation à agir sur l'insertion. La qualité de l'insertion dépend d'autres facteurs indépendants de la formation sur lesquels il est nécessaire d'agir aussi, mais autrement que par la formation.

Enfin, comment prétendre vouloir revaloriser un métier en reportant à plus tard sa barémisation ? Comment parler d'unicité du métier alors que le gouvernement refuse même de discuter des barèmes de la majorité des collègues dont la formation est pourtant portée au niveau 7 du CEC, comme leurs collègues des sections 4 et 5 et que les modèles de formation, avec notamment la suppression de la possibilité d'entreprendre une formation en enseignement dès le bachelier pour la section 4, restent très différents ? Comment prétendre lutter contre la pénurie d'enseignants en laissant entendre qu'un an de plus en formation ne s'accompagnera pas d'une valorisation financière ?

La **revalorisation du métier** et son image auprès de l'opinion publique, la légitimité et l'autorité pédagogiques qui en dépendent pour améliorer la qualité de l'enseignement, et l'attrait que ce métier exerce auprès des jeunes pour lutter contre la pénurie d'enseignants passent par un vrai master en 5 ans et donc aussi par le barème qui y correspond, à savoir le barème 501.

Le financement de cette réforme de la formation initiale et de l'amélioration substantielle des conditions de travail des formateurs, y compris la reconnaissance du travail des maîtres de stage ainsi que le financement de cette barémisation ne pourra se faire à partir d'économies réalisées sur les autres actuels budgets de la FWB. Les préoccupations budgétaires écrasent les débats et ferment les perspectives d'une réelle amélioration du système éducatif. Investir dans la formation initiale des enseignants n'est pas une dépense publique, mais un **investissement pour les générations futures**. Il s'agit bien de trouver d'autres moyens à la hauteur des objectifs que le Pacte s'est assignés.

Nous appelons donc les partis de la majorité, aux différents niveaux de pouvoir, à trouver le financement nécessaire et le gouvernement de la FWB à revoir l'actuel projet de RFIE et de l'améliorer en tenant mieux compte de son origine (l'étude de 2011, les travaux du GT4O de 2016 et le décret de 2019 qui, sur de nombreux points, remplissaient mieux une série d'objectifs précisés ici) et surtout en tenant mieux compte des défis qui s'imposent à l'école aujourd'hui tels que le Pacte les relève.

Co-signé par l'APPEL et de nombreux autres acteurs de l'enseignement (Organisations syndicales, CGé et Ligue des Droits de l'Enfant ont signé au nom de leur institution. Les autres signataires ont signé en leur nom individuel). |



# | À qui la faute ?

**D**ans une paisible contrée, un lac déborda soudain, noyant brutalement les terres qui étaient en contrebas. Ce fut une terrible catastrophe ! Des jardins furent emportés, des villages submergés, des hommes précipités dans les eaux grondantes.

Lorsque la décrue s'amorça, les survivants en colère allèrent se plaindre auprès des divinités. Ils furent reçus par celle qui avait en charge le juste équilibre des choses et exposèrent leur requête.

La divinité convoqua donc le lac et le somma de se justifier.

– Ce n'est pas ma faute, répondit le lac. La rivière qui m'alimente a brusquement grossi et j'ai soudain gonflé comme une outre.

On convoqua donc la rivière.

– Ce n'est pas ma faute répliqua-t-elle. Les torrents qui se jettent dans mes eaux ont cette année doublé de volume. Comment pouvais-je les retenir ?

On convoqua donc les torrents.

– Ce n'est pas notre faute, s'excusèrent-ils. Les neiges des montagnes ont fondu en quelques jours seulement et nous ont grossis comme des fleuves.

On convoqua donc les neiges des montagnes.

– Ce n'est pas notre faute, plaidèrent-elles. D'habitude, les sapins nous retiennent sur les hauteurs, mais cette année les hommes ont coupé tous les arbres à la fin de l'hiver.

Les villageois se firent alors tous petits, s'excusèrent auprès de tout le monde et reprirent leur chemin, songeurs. |

[Michel Piquemal (Les philo-fables pour la terre)]

# Devenez permanent-e syndical-e !

## Constitution d'une réserve de recrutement

### Description

Vous serez amené-e à effectuer diverses tâches :

- Assistance à diverses réunions (négociations, groupes de travail, commissions, etc.) ;
- Traitement des demandes de nos affiliés (mails, appels téléphoniques, courriers, rendez-vous) ;
- Défense des affiliés (devant leur PO et le cas échéant, en chambre de recours) ;
- Animation de formations destinées aux délégués ;
- Rédaction d'articles pour l'APPEL-INFO ;
- Représentation de l'APPEL auprès des instances officielles.

Vous travaillerez essentiellement dans nos locaux situés à Bruxelles (à 5 min. à pied de la gare du Midi).

Votre horaire de travail sera fonction du calendrier des réunions et activités, il sera fixé en concertation avec le secrétaire général.

### Profil

- Vous êtes engagé-e à titre définitif pour un temps plein (votre expérience en tant que représentant-e syndical-e/élu-e CPPT, CE ou ICL est un atout) ;
- Vous êtes disponible, flexible et mobile (usage occasionnel de votre véhicule personnel) ;
- Vous avez de bonnes capacités d'expression orale et écrite ;
- Vous avez de bonnes connaissances en matière syndicale.

### Conditions

Vous serez en congé syndical permanent et rémunéré-e par la FWB.

Vos frais de déplacement seront remboursés sur la base définie par le Comité communautaire de l'APPEL. Le poste sera ouvert au 01.09.2022.

**Adressez votre candidature accompagnée d'un cv détaillé avant le 15 janvier 2022 !**

APPEL c/o M. Mansis

Bld Poincaré 72-74 | 1070 Bruxelles

tél. 02 558 51 71 | mail [marc.mansis@cgsלב.be](mailto:marc.mansis@cgsלב.be) | web [www.syndicat-appel.be](http://www.syndicat-appel.be)

# APPEL FORMULAIRE D’AFFILIATION 2022

Date d’affiliation souhaitée : 01 / /

n° d’affiliation (ne pas remplir) : 98 /

## Données personnelles

première affiliation  transfert CGSLB → APPEL  re-affiliation

sexe  femme  homme

état civil :  célibataire  marié(e)  cohabitant(e)  divorcé(e)  séparé(e)  veuf(ve)

nom prénom

rue n° bte CP commune pays

gsm téléphone fixe

e-mail

n° de registre national (dos de la carte d’identité)

nationalité date de naissance • • lieu de naissance

mode de paiement :  domiciliation (talon au verso)  virement bancaire (infos au verso)

situation particulière :  mise en disponibilité précédant la retraite (DPPR)  retraité(e)  chômeur(se) allocataire  étudiant(e)

Avez-vous précédemment été affilié à un autre syndicat ?  oui  non

Si oui : date d’affiliation • • date de désaffiliation • •

S’il y a continuité de paiement de cotisations, merci de joindre à ce formulaire une attestation de paiements de cotisations de votre ancien syndicat afin de bénéficier des avantages selon nos conditions.

## Données professionnelles 1

nom officiel

implantation

rue n° bte CP commune

n° d’entreprise 0 • • n° d’établissement 2 • •

niveau d’enseignement :  maternel  primaire  secondaire (DOA/D2D3)  haute école  université  ESA  cPMS

type d’enseignement :  ordinaire  spécialisé  CEFA  promotion sociale

statut :  temporaire  nommé(e) à titre définitif  ouvrier(ère) (CP152)  contractuel(le) (CP225)  autre

charge horaire :  temps plein ( h/semaine)  temps partiel ( h/semaine pour h/semaine en temps plein)

## Données professionnelles 2

nom officiel

implantation

rue n° bte CP commune

n° d’entreprise 0 • • n° d’établissement 2 • •

niveau d’enseignement :  maternel  primaire  secondaire (DOA/D2D3)  haute école  université  ESA  cPMS

type d’enseignement :  ordinaire  spécialisé  CEFA  promotion sociale

statut :  temporaire  nommé(e) à titre définitif  ouvrier(ère) (CP152)  contractuel(le) (CP225)  autre

charge horaire :  temps plein ( h/semaine)  temps partiel ( h/semaine pour h/semaine en temps plein)

Pour un troisième emploi, veuillez nous communiquer vos données ci-dessous :

date / /

signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

En signant ce document, vous acceptez expressément que la CGSLB demande votre numéro de registre national et traite ce numéro dans le cadre de ses services.

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier. Pour plus d’informations, consultez notre site web. Vous y trouverez le lien vers la déclaration de protection de la vie privée.

voir verso →

## Cotisations 2022

catégories	montants mensuels
temps plein	15,10 €
• temps partiel (3/4 max.) • DPPR • demandeur d'emploi	9,40 €
• retraité • étudiant 25 ans et plus	5,40 €
étudiant 18 à 24 ans	gratuit

Toute modification future des données personnelles et professionnelles devra nous être signifiée par écrit et prendra effet au 1er jour du mois suivant la date de réception de la demande.

En cas de paiement par virement, le montant à payer correspond à la catégorie de cotisation (15,10 €/9,40 €/5,40 €) multipliée par le nombre de mois pour lesquels vous cotisez. Vous pouvez verser ces cotisations sur le compte de l'APPEL : **BE87 2100 2464 2294**, en mentionnant en communication : vos nom/prénom, ainsi que le(s) mois correspondant au versement de ces cotisations.

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA DOMICILIATION EUROPÉENNE

Perception récurrente (Business to Customer)

### Données titulaire du compte (à compléter par le débiteur)

nom						prénom									
rue				n°			bte			code postal			commune		
compte en banque IBAN															
BIC															
nom affilié (si autre que le débiteur)															
fait à						date									
signature															

Je soussigné(e) déclare :

- être titulaire ou mandataire du compte repris ci-dessous ;
- accepter que la CGSLB envoie des ordres à ma banque pour débiter mon compte d'un montant ;
- accepter que ma banque débite mon compte conformément aux instructions de la CGSLB ;
- accepter la proposition de la CGSLB qui peut procéder à l'exécution de tout paiement domicilié sans délai de notification ;
- accepter la proposition de la CGSLB que le paiement domicilié mensuel peut immédiatement être modifié en fonction du statut du membre connu par la CGSLB à ce moment-là, et ceci conformément au règlement des cotisations ;
- accepter la proposition de la CGSLB qu'en cas d'arriérés de paiement, les arriérés peuvent être payés par une augmentation temporaire des paiements domiciliés jusqu'à concurrence du solde impayé avec un maximum de 50 euros par mois ;
- accepter la proposition de la CGSLB qu'en cas de surplus inférieur au montant du paiement mensuel, ce montant sera déduit du paiement mensuel ;
- être d'accord avec l'enregistrement et le traitement de mes données personnelles par l'AF CGSLB ayant son siège social au Koning Albertlaan 95 à 9000 Gent, c.-à-d. l'organisation responsable du traitement. Ces données personnelles sont uniquement traitées dans le cadre de l'exécution des services de paiement concernant les cotisations du membre pour lesquelles le mandat a été donné, y compris la prévention d'abus et de fraude. En ce qui concerne le droit d'accès et le droit de rectification de données incorrectes, une demande doit être envoyée à l'adresse précitée.

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

### Données créancier

nom : CGSLB

identifiant créancier : BE66 007 0850330011

adresse : Koning Albertlaan 95, 9000 Gand, Belgique

### Réservé à la CGSLB

motif domiciliation : cotisation APPEL pour numéro d'affiliation

numéro de mandat

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

# Nous vous répondons !

## Le secrétariat

Le siège central du Secrétariat général est accessible de 8 h 30 à 16 h  
Boulevard Poincaré 72 | 1070 Bruxelles  
tél. 02 558 51 71 | [courriel appel@cgsלב.be](mailto:courriel.appel@cgsלב.be)

### | Législation, commissions paritaires, chambres de recours, enseignement secondaire, fonctionnement et compétences CE-CPPT

**Marc Mansis** Secrétaire général

tél. 02 558 51 71 | [gsm 0476 86 72 03](tel:0476867203) | [courriel marc.mansis@cgsלב.be](mailto:courriel.marc.mansis@cgsלב.be)

### | Enseignement fondamental, puéricultrices, fonctionnement et compétences ICL, enseignement spécialisé

**Jean-François Ghys** Vice-président

[gsm 0496 25 24 67](tel:0496252467)

### | Enseignement qualifiant, CPU, congés (CAD)

**Naéma Guermache** Permanente communautaire

[gsm 0479 86 70 43](tel:0479867043) | [courriel naema.guermache@cgsלב.be](mailto:courriel.naema.guermache@cgsלב.be)

### | Enseignement supérieur

**Claire Gislain**

[gsm 0495 13 73 09](tel:0495137309)

### | Titres et fonctions, pensions, DPPR, réaffectation

**Elisabete Pessoa** Permanente communautaire

[gsm 0479 86 85 24](tel:0479868524) | [courriel elisabete.pessoa@cgsלב.be](mailto:courriel.elisabete.pessoa@cgsלב.be)

### | CPMS

**Anne-Marie Decock**

[gsm 0496 45 48 78](tel:0496454878)

**Lina Mimmo**

[gsm 0471 82 20 54](tel:0471822054)

### | Pour vos questions relatives à votre affiliation, vos cotisations, primes syndicales, demandes de primes de solidarité (naissance, adoption, mariage, cohabitation légale et pension)

**Inès Dubois** Secrétaire

tél. 02 558 51 71 | [gsm 0479 86 87 19](tel:0479868719) | [courriel ines.dubois@cgsלב.be](mailto:courriel.ines.dubois@cgsלב.be)

## Votre délégué(e) régional(e)

### **Bruxelles • Brabant wallon**

Angéline Carette | [gsm 0474 84 43 86](tel:0474844386) | [courriel angelina.carette@hotmail.fr](mailto:courriel.angelina.carette@hotmail.fr)

### **Namur • Luxembourg**

Thierry Davister | [gsm 0477 87 02 58](tel:0477870258) | [courriel davisterthierry@gmail.com](mailto:courriel.davisterthierry@gmail.com)

### **Mons • Charleroi • Hainaut centre**

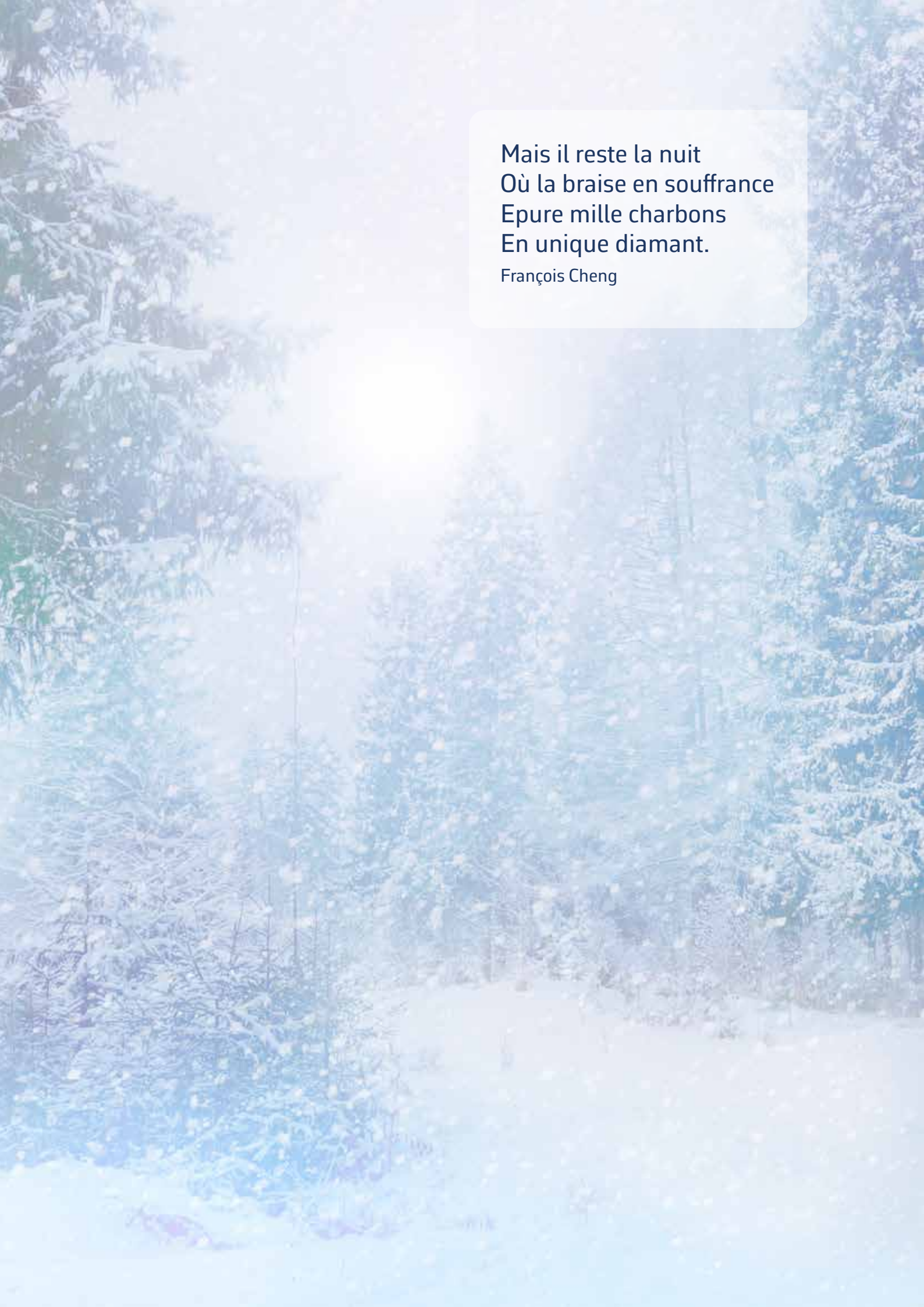
Fabrice Van Hastel | [gsm 0478 76 41 69](tel:0478764169) | [courriel vanhastel.f@hotmail.com](mailto:courriel.vanhastel.f@hotmail.com)

### **Hainaut occidental**

Carole De Soete | [gsm 0475 29 76 35](tel:0475297635) | [courriel carole.desoete@hotmail.com](mailto:courriel.carole.desoete@hotmail.com)

**Et vos délégués locaux, votre aide de première ligne !**



A misty, blue-tinted photograph of a forest. The trees are covered in snow, and the atmosphere is hazy and serene. The scene is captured in a monochromatic blue palette, giving it a dreamlike and cold quality.

Mais il reste la nuit  
Où la braise en souffrance  
Épure mille charbons  
En unique diamant.

François Cheng